Femmes enceintes : rémunérées pour arrêter de fumer

Zitouni IMOUNACHEN - 2016-05-10 15:47:54 - Vu sur pharmacie.ma

Est-il plus facile de convaincre les futures mamans d'arrêter de fumer en les rémunérant ? C'est à cette question que l'étude FISCP (Incitation financière à arrêter de fumer pendant la grossesse) essaiera de répondre.

17 hôpitaux français, sous l'égide de l'Assistance-publique-Hôpitaux de Paris et le centre hospitalier Saint-Joseph Saint-Luc de Lyon, avec la participation de l'Institut national du cancer (InCa), vont suivre 400 femmes enceintes de moins de quatre mois et demi et fumant au moins cinq cigarettes manufacturées par jour ou trois cigarettes roulées (cigarettes électroniques exclues).

Elles seront reçues en consultation de tabacologie trois à cinq fois avant l'accouchement et devront se soumettre, à chaque visite, à des analyses d'urine. Si les résultats prouvent un sevrage tabagique, elles seront récompensées par des bons d'achats de 20 euros. Pour la moitié d'entre elles, cette récompense sera doublée.

Au Royaume Uni, la méthode s'était révélée deux fois plus efficace que les soutiens standards à l'arrêt du tabac. Quant aux patchs de substituts nicotiniques dont la prescription aux femmes enceintes est autorisée depuis 1997, le Dr Ivan Berlin, médecin de l'hôpital Pitié-Salpêtrière (AP-HP) et actuel coordinateur de l'étude FISCP, avait montré leur inefficacité il y a deux ans, dans une étude publiée dans le « British Medical Journal ».